



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2025-060

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze juillet, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT et Fabien MICHEL.

Excusé : Christian CHILLI représenté par Hugues MARTIN

Absentes : Aude ABIME, Virginie MICHEL et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

PARTICIPATION DES FAMILLES AU COÛT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les horaires de garderie périscolaire de l'école d'Ampus sont les suivants :

Lundi	7h30	8h30	16h30	18h30
Mardi	7h30	8h30	16h30	18h30
Jeudi	7h30	8h30	16h30	18h30
Vendredi	7h30	8h30	16h30	17h30

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les horaires actuels de garderie périscolaire de l'école d'Ampus pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis en périodes scolaires.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fixé la participation des familles au coût de la garderie périscolaire au tarif de 1,00 € / demi-heure / enfant à compter du 1er septembre 2024 par délibération n°2024-049 du 25 juin 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la participation des familles au coût de la garderie périscolaire au tarif de 1,00 € / demi-heure / enfant à compter du 1er septembre 2025 et présente à cet effet la grille tarifaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les horaires de garderie périscolaire,

DECIDE de maintenir la participation des familles au coût de la garderie périscolaire au tarif de 1,00 € / demi-heure / enfant à compter du 1er septembre 2025,

APPROUVE la grille tarifaire jointe en annexe pour la garderie périscolaire de l'école primaire et maternelle d'Ampus,

HABILITE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

